

Raccordement de l'Euroairport trinational de Bâle-Mulhouse au réseau ferroviaire européen

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2012

Lors de sa séance plénière du 18 juin 2012, le Conseil Rhénan à la requête de son Bureau,

1. rappelle sa résolution du 19 juin 2009, qui soulignait l'importance du raccordement de l'Euroairport au réseau ferroviaire européen pour la région du Rhin supérieur,
2. salue la décision du comité de pilotage du 5 décembre 2011 qui, sur la base des études préliminaires pilotées sous l'égide du Préfet de Région, a favorisé la desserte ferroviaire, qui nécessite un montant global d'investissement de 220 millions €,
3. prend acte de la publication du projet au sens du Code de l'environnement français le 22 mai 2012, demande aux autorités françaises et suisses de s'accorder le plus rapidement possible sur le financement du raccordement de l'Euroairport,
4. constate avec inquiétude que le crédit de 10 millions € qui était prévu par le Land de Bade-Wurtemberg pour le projet soit mis en cause par le gouvernement du Land faute de moyens régionaux pour les transports,
5. il fait donc appel au Land Bade-Wurtemberg afin d'épuiser toutes les possibilités que le montant de financement du Land, qui est important pour la réalisation du projet, soit assuré.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution:

- en Allemagne: aux gouvernements des Länder du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat;
- en France: au gouvernement français ainsi qu'à la Région Alsace;
- en Suisse: au Conseil fédéral et aux gouvernements des cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura.